



Québec, le 31 octobre 2016

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 21 septembre 2016, le député de Taillon déposait deux pétitions adressées à l'Assemblée nationale demandant au gouvernement du Québec de rendre obligatoire une juste rémunération des internats en psychologie au Québec et de défrayer la rémunération de tous les internes en psychologie œuvrant dans le secteur public.

Le ministère de la Santé et des services sociaux et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur travaillent de concert sur la question de la rémunération de l'internat des psychologues. Un mandat a été donné à l'ex-président de l'Ordre des psychologues du Québec (OPQ), monsieur Luc Granger, pour analyser cette question. Par conséquent, nous attendons les conclusions des analyses.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La Ministre,

Hélène David